

REPONSES AUX QUESTIONS POSEES AU COURS DE LA REUNION DES **DELEGUES DU PERSONNEL** DU
MARDI 3 SEPTEMBRE 2013 DANS LES LOCAUX DE LA DRE AQUITAINE MIDI- PYRENEES

DIRECTION

Thierry LASSAGNE
Vincent FROISSARD
Hélène CAMPERGUE

DELEGUES DU PERSONNEL (18)

TITULAIRES

Jean-Claude ALGANS (Vil)
Patrick NOT (Tse)
Pierre GAUBE (Tse)
Jacqueline DUBOURG (Lg)
Philippe YBORRA (Mt)
Philippe CARBONNEAUX (Tse)
Fabrice BERGERY (Lg)
Lucien GARCIA (Puy)
Olivier COURJAUD (Vil)

SUPPLEANTS

Sandrine MARZO (Tse)
Alain MODANESE (Lg)
Dominique NARDESE (Vil)
Karine MARTY (Vil)
Anna-Carla SOULIE (Tse)
Laurence ESCUDIE (Tse)
Nadine ZANON (Mt)
Jean-Paul DELVIT (Tse)
Sandrine CASTENDET (Tse)

REPRESENTANTS SYNDICAUX (6)

Alain LAJUGIE (lg)
Pierre BONZOM (Tse)
Michel DOLZAN (Mt)
Claude MIRAMONT (Lg)
Patrick OULES (Ag)
Patrice CARTIER (Tse)

Absents : O. Courjaud – S. Marzo – D. Nardese – C. Miramont

A - QUESTIONS POSEES A DES REUNIONS PRECEDENTES

Néant

B - QUESTIONS ECRITES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Q-13-09-01

En ce qui concerne le solde du compte CET, serait-il possible de recevoir un décompte tous les 6 mois ?

R-13-09-01

Comme le prévoit la convention d'entreprise relative au compte épargne-temps, l'état du solde CET est remis au salarié annuellement ainsi qu'à chaque modification (alimentation ou pose de jours CET) : il n'est pas prévu d'établir un décompte tous les 6 mois. Le relevé annuel 2012 a été transmis aux salariés en février 2013.

Q-13-09-02

Le tour de service sort à 3 mois avec les JD de positionnés. si une formation tombe sur une de ces JD, est-il normal de déplacer ces JD sur une autre journée, alors que le tour est déjà sorti ???

R-13-09-02

Le principe est que les formations sont planifiées dans le tour à 3 mois : dans certaines situations exceptionnelles, certains modules peuvent être planifiés en deçà de ce délai. Dans ce cadre, certaines modifications de tour peuvent être nécessaires : ces dernières doivent se faire en accord avec les salariés concernés.

C – QUESTIONS ECRITES NON INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**Q-13-09-03**

L'article 2 du titre I de la convention d'entreprise portant sur le CET indique:

- 1) qu'un relevé mensuel sera établi dès lors qu'une opération aura été effectuée
- 2) qu'un relevé annuel sera adressé aux salariés

Pour quelles raisons, ce relevé mensuel n'est pas envoyé aux salariés ? Les délégués du personnel vous demandent, en tout état de cause, que soient envoyés les relevés mensuels aux quels les salariés avaient droit et ce, depuis le début de l'année 2013.

A quelle date, enverrez-vous aux salariés le relevé annuel 2012 ? 2013 ? et suivants ?

R-13-09-03

Cf R-13-09-01

D – QUESTIONS ECRITES POSEES EN SEANCE**Q-13-09-04**

Sur le district de Villefranche, il y avait à l'époque un boîtier digicode permettant d'ouvrir le portail du district en dehors des heures d'ouvertures, or depuis plusieurs mois, ce boîtier est en panne, résultat, en dehors des heures nous sommes sollicités en permanence pour des ouvertures (gendarmerie, patrouilleurs venant prendre leurs postes, OR en horaires décalés, visiteurs pour la gendarmerie, transporteurs (TCS), etc...). Le problème principal, vient dans le fait que les appels aboutissent sur le PO (poste opérateur/standard), et quand nous sommes en ligne, la demande d'ouverture est mise « en garde », et nous reprenons l'appel après avoir terminé la communication téléphonique, de fait les gens qui attendent l'ouverture du portail, râlent car ils attendent, et inversement quand on traite une demande d'ouverture du fameux portail (tout ce fait depuis le poste téléphonique) ce sont pour le coup les appels extérieurs qui sont mis en garde, avec risque « d'empilement ». La question est : pourquoi le digicode n'est pas réparé et remis en service ?

R-13-09-04

Un point relatif à ce sujet vient d'être réalisé entre le district et le service GME, la remise en état du portail a été effectuée, celle du digicode correspondant est prévue au plus tard pour le mois de novembre 2013.

Sur la même thématique le portail de Toulouse sud est réparé, et celui de Muret le sera en septembre ou octobre 2013.

E – SUJETS EVOQUES EN FIN DE REUNION

- FIMO/FCOS : pas nécessaire dans le cadre de l'activité normale d'un ouvrier autoroutier mais obligatoire pour transport de marchandises hors du tracé, effectué pour des tiers.
- Demande renouvelée de dotation pantalon GME pour le personnel péage et de pantalon coupe femme pour la viabilité
- Dotation habillement : stock de l'ancienne collection en cours d'écoulement
- Salle polyvalente : mise à disposition pour les cellules sports et loisirs en cours de discussion au CE
- Hypervision : appel de l'AVA sur interphone général
- Recrutements ouvriers autoroutiers en cours

La prochaine réunion est fixée au MARDI 1^{er} OCTOBRE 2013 à 10 heures dans les locaux du centre d'entretien de Toulouse.

La séance est levée à 11 heures.

Le Passage, le 10 septembre 2013

Hélène Campergue
Responsable relations sociales